

RSI DELAIS DE PRESCRIPTION

Par ORBAUD, le 01/05/2016 à 16:32

Bonjour,

Je reçois ce jour, une lettre simple de RSI me demandant de régler des cotisations relatives a l'année 2011. Je n'ai jamais reçu aucune lettre recommandée me demandant de régler ces cotisations. Mon entreprise est en liquidation judiciaire depuis le 18-10-2013- en toute logique l'administrateur a dû les prévenir en temps voulu comme les autre tiers de cette liquidation judiciaire! Je voulais savoir s'il y avait prescription et si toutefois il n'y avait pas prescription cette dette est elle personnelle ou professionnelle?.

Je vous remercie vivement de votre réponse.